

Lettre d'accompagnement au procès-verbal du 9 décembre 2022 de l'AGO du lotissement la Joie de vivre

Madame, Monsieur

Vous trouverez en pièce jointe le PV de l'AGO du 9 décembre 2022 ainsi que le diaporama de présentation intitulé « histoire et déboires de l'ASL La joie de vivre.

En résumé, toutes les résolutions ont été adoptées.

Nous entreprendrons les travaux DFCI en février et les travaux sur la voirie en mars.

Pour entreprendre ces travaux, il est indispensable que le versement de 100 € nous soit versé avant fin février. Nous vous demandons de ne pas attendre le dernier moment pour verser votre cotisation.

La date au plus tard du versement de la cotisation et de la reconstitution de la réserve financière a été ramené au 31 mai 2023. Merci de privilégier le versement bancaire pour nous faciliter la gestion de la trésorerie.

IBAN ASL : FR76 1910 6000 0543 6391 6094 838

Nous constatons avec regret cette année la part croissante des membres absents.

Malgré notre rappel par SMS, nous découvrons que plus d'un tiers des membres (36,5 voix) de l'ASL furent absents de l'AGO et qu'ils n'ont pas jugé utile d'user des possibilités de fournir un pouvoir ou de voter par correspondance. Si un impératif de dernière minute est compréhensible, le désintérêt et/ou l'oubli inquiètent les membres actuels du syndicat/bureau. Nous invitons les absents à lire le chapitre "Histoire et déboires de l'ASL" et à visionner le diaporama pour prendre connaissance des enjeux.

Concernant la gestion de l'ASL. L'équipe actuelle rentre dans la dernière année de son mandat. Plusieurs membres ont déjà signifié qu'ils ne se représenteraient pas à un poste du bureau. Un renouvellement sera indispensable. L'appel à candidatures est ouvert. Nous rappelons que nous avons modifié nos statuts afin de permettre le recours à un administrateur de biens pour les aspects gestion. Nous considérons cette solution comme un pis-aller qui entraînerait un **surcoût** de l'ordre de **150 € par lot**, soit un total pour **90 lots de 13 500 €** à comparer aux **250 €** versés actuellement dans le cadre d'une gestion par des bénévoles pour l'ensemble des lots. À ce coût fixe de gestion, il faut ajouter un pourcentage sur les **devis des travaux** de l'ordre de **3 à 4 %** des montants. Nous savons par nos expériences personnelles que la qualité des prestations serait certainement inférieure à celles offertes par des bénévoles pour traiter dans les meilleurs délais un problème matériel.

Bonne réception.

Pour les membres du syndicat/bureau de l'ASL La joie de vivre, le Pdt A. Martin